

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

Numéro 25-2024

Nombre de Membres En Exercice : 20 Nombre de Membres Présents : 13 Nombre de Membres Votants : 15 Date de la convocation 28 novembre

2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

<u>OBJET</u>: Actions 3, 6 à 9 - Projet entrée Est Cité-Porte narbonnaise – Etude de Sûreté et de Sécurité Publique – Mise à jour du plan de financement prévisionnel

L'an Deux Mille vingt-quatre, le mercredi 11 décembre à dix heures trente minute, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

<u>Etaient PRÉSENTS</u>: Mesdames et Messieurs Gérard LARRAT, Any BARTHÈS, Laurence GASC, Magali BARDOU, Pascal VALLIÈRE, Michel PROUST, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Tamara RIVEL, Hervé BARO, François MOURAD, Franck DOUCET, Christophe ROBERT

<u>EXCUSÉS</u>: Mesdames et Messieurs Isabelle CHÉSA (suppléée par Any BARTHÈS), Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Catherine BOSSIS, Benjamin ASSIÉ, Didier ALDEBERT, Maria CONQUET (suppléée par François MOURAD), Marie LAVANDIER, Laurent ALBERTI (suppléé par Christophe ROBERT)

Benjamin ASSIÉ donne pouvoir à Alain COSTE Marie LAVANDIER donne pouvoir à Franck DOUCET

ABSENTS: Madame Adeline RABATÉ

SECRETARIAT DE SEANCE : Magali BARDOU

VU la délibération n°11-2024 du 24 avril 2024 approuvant le plan de financement prévisionnel pour l'Etude de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP) du projet Entrée Est Cité - Porte Narbonnaise – Actions 3, 6 à 9 ;

VU la demande de la Préfecture de l'Aude de présenter une demande de subvention pour une étude adossée à des travaux ;

ETANT DONNÉ que la Ville de Carcassonne est le maître d'ouvrage du projet et des travaux et non le Syndicat Mixte Grand Site de la cité de Carcassonne ;

Il est nécessaire de modifier le plan de financement comme suit :

Montant HT	Ville	Etat
33 333,33 €	6 667,33 €	26 666 €
100%	20%	80%

Il est demandé au Comité syndical de bien vouloir approuver ce nouveau plan de financement prévisionnel qui annule et remplace la délibération n°11-2024 du 24 avril 2024.

Le Comité syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président, **APPROUVE** à l'unanimité

- le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus qui annule et remplace la délibération n°11-2024 du 24 avril 2024.

.....

AUTORISE à l'unanimité

- Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 1844644

Pour extrait certifié conforme, Le Président Gérard LARRAT

Publication par affichage le : 1900 Le UL Le Président Gérard LARRAT





M. Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).